

## **INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT**

novembre 2020

*mon parcours d'assuré*

### **La Cpm du Hainaut vous informe des nouvelles modalités d'accueil liées à la crise sanitaire.**

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19, **la CPAM du Hainaut vous propose :**

- **des rendez-vous téléphoniques,**
- **et des rendez-vous dans les accueils**

Ces rendez-vous peuvent être proposés pour les personnes ne pouvant effectuer leurs démarches en ligne ou pour celles dont la situation nécessite un accompagnement personnalisé.

Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos conseillers vous pouvez contacter le 3646.

Pour prendre un rendez-vous physique avec nos conseillers au sein de l'un de nos accueils vous pouvez contacter :

- le 3646
- ou sur Internet via le compte personnel sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

Nous vous rappelons que si vous êtes atteints du coronavirus ou cas contact, isolez-vous impérativement en restant chez vous, respectez les gestes barrières afin de vous protéger et protéger votre entourage et évitez les prises de rendez-vous en accueil.

Pour vous protéger et protéger chacun d'entre nous, privilégiez les démarches en ligne via le compte [ameli](http://ameli.fr).

***L'accès aux soins et la préservation de la santé de chacun restent la priorité de l'Assurance Maladie et de ses collaborateurs.***

### **RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES**

